

Ocrevus® (ocrélizumab)

Le médicament Ocrevus® est utilisé dans le traitement de la sclérose en plaques récurrente-rémittente et de forme primaire progressive. Vous trouverez ici toutes les informations importantes sur le traitement par Ocrevus®. Pour de plus amples informations sur les médicaments et les traitements disponibles, lisez l'Info-SEP «Traitement de la sclérose en plaques».

L'essentiel en bref

- Ocrevus® est utilisé dans le traitement de la SEP récurrente-rémittente et de forme primaire progressive chez l'adulte.
- Le médicament ralentit l'évolution de la maladie.
- Il est administré par perfusion tous les 6 mois par un professionnel.

Principe actif et effet

Le principe actif ocrélizumab contenu dans Ocrevus® fait partie de la catégorie des anticorps monoclonaux. Il modifie la réaction immunitaire en détruisant certains globules blancs (les lymphocytes B) qui contribuent de façon déterminante aux atteintes du système nerveux central (cerveau et moelle épinière) en cas de sclérose en plaques (SEP). L'activité de la maladie est ainsi réduite. La progression du handicap peut être retardée.

Contre-indications

Ne prenez pas ce médicament dans les cas suivants:

- Hypersensibilité à l'ocrélizumab ou à ses excipients
- Troubles cardiaques graves
- Système immunitaire affaibli ou déprimé

- Infections actives
- Tumeurs malignes actives
- Allaitement

Il est recommandé de faire preuve de prudence dans les cas suivants:

- Grossesse

Effets secondaires possibles

L'ocrélizumab peut provoquer les effets secondaires suivants:

- Infections des voies respiratoires supérieures (p. ex. bronchite) et du tube digestif
- Réactions liées à la perfusion telles que p. ex. démangeaisons, éruptions cutanées, fièvre, maux de tête, vertiges, nausées, baisse de tension et difficultés respiratoires importantes
- Baisse du nombre de certaines cellules du système immunitaire et, par conséquent, de la défense immunitaire

Mesures de précaution

Les perfusions d'Ocrevus® doivent être réalisées sous la surveillance étroite de professionnels médicaux expérimentés.

Pour éviter les réactions indésirables à la perfusion, des médicaments complémentaires sont administrés au préalable. Il est recommandé de vérifier les anticorps contre le virus de l'hépatite B et les vaccins éventuels au moins six semaines avant le début du traitement.

Administration

La dose de départ (600 mg) est fractionnée en deux perfusions de 300 mg, effectuées à deux semaines d'intervalle.

600 mg sont ensuite administrés tous les six mois. Entre les doses, une période minimale de cinq mois doit s'écouler.

Durée du traitement

Le traitement est une thérapie à long terme. Consultez votre neurologue si vous souhaitez arrêter le traitement.

Passage à Ocrevus®

Si vous êtes traité par un autre médicament contre la SEP, une marge de sécurité entre les traitements sera examinée.

Coûts

L'assurance de base de la caisse-maladie prend en charge les coûts d'Ocrevus®. Votre médecin déposera une demande de garantie de prise en charge auprès de votre caisse-maladie ou de la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie (SVK/FSA). Il vérifiera ensuite tous les ans s'il est judicieux de poursuivre le traitement.

Voyages

Une carte de médicaments signée par le médecin doit figurer dans les bagages.

La Société suisse SEP est neutre et indépendante. Elle n'accepte aucun soutien financier de l'industrie pharmaceutique.

Remarques

- En cas de désir d'enfant, le neurologue discutera avec vous de l'opportunité de poursuivre le traitement.
- Vous trouverez des informations détaillées sur le médicament à l'intention des patients sur www.swissmedinfo.ch
- Cette Info-SEP concerne les adultes. Lisez également l'Info-SEP «[Traitement de l'évolution pour enfants et adolescents atteints de SEP](#)».
- Pour plus d'informations, demandez conseil à votre médecin ou à la Société suisse SEP.

Infoline SEP

0844 737 463

Lu – ve de 9h00 à 13h00



Société suisse de la sclérose en plaques

Rue du Simplon 3 / 1006 Lausanne

Information: www.sclerose-en-plaques.ch / 021 614 80 80

info@sclerose-en-plaques.ch



La Société SEP n'accepte aucun soutien financier de l'industrie pharmaceutique. Nous vous remercions pour votre don !